ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 13860

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le taux d'emploi des seniors en France. Actuellement, le taux d'emploi des seniors est de 37,9 %, soit un des chiffres les plus bas de la communauté européenne. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer si le Gouvernement entend prendre des mesures afin de favoriser l'emploi des seniors.

Texte de la réponse

Les quinquagénaires sont en effet dans une situation défavorable sur le marché de l'emploi : ils sont beaucoup plus souvent touchés par le chômage de longue durée, et ils sortent du chômage davantage vers l'inactivité que vers l'emploi. C'est sur la base de ce constat que le plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors 2006-2010 engage l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) à accroître son offre de service en direction des seniors. L'ANPE a commencé ce travail en 2007 : les services proposés aux demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans sont en forte progression par rapport à 2006, et les seniors représentent une proportion importante des publics bénéficiaires des mesures pour l'emploi. C'est le cas en particulier du contrat initiative-emploi qui sera encore davantage ciblé sur un public quinquagénaire. Le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi envisage également, conformément à la lettre de mission que le Président de la République a adressée au ministre, de supprimer progressivement la dispense de recherche d'emploi. Cette suppression s'accompagnera d'une mobilisation plus forte du service public de l'emploi en faveur du retour à l'emploi des personnes âgées de plus de cinquante ans, avec la création des actions les plus adaptées pour leur retour à l'emploi, afin que dans notre pays, à l'image de pays voisins tels les Pays-Bas, le taux d'activité des seniors s'élève et que les demandeurs d'emploi âgés sortent du chômage vers l'emploi. L'ANPE a lancé le 1er février 2008 une mobilisation pour le retour à l'emploi des seniors avec trois mesures phares : envisager la dispense de recherche d'emploi comme une option après que les voies du retour à l'emploi aient été examinées préalablement ; assurer un suivi mensuel personnalisé dès le premier mois de l'inscription d'un senior comme demandeur d'emploi ; proposer à un tiers des seniors nouvellement inscrits un accompagnement renforcé. Enfin, une loi sur l'emploi des seniors sera prochainement proposée au Parlement pour, au-delà des améliorations attendues de la réforme du service public de l'emploi, mobiliser les employeurs et inviter les salariés à ne pas interrompre prématurément leur carrière.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13860
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE13860

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8171
Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4016